



COMMUNE DE CAMPLONG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 26 août 2025

L'an deux mille vingt- cinq et le mardi 26 août à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Noms	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
BERLAGUET Christian	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille			x	Fabre Marie-Josée
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 5 est atteint.

Début de la séance à 17h00

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

FINANCES

1. Délibération demande de subvention pour la réfection du revêtement de la cour de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une aide pour la réfection du revêtement de la cour de l'école. Il présente le devis suivant :

COLAS → Décroustage et pose d'un enrobé fin non drainant pour un montant total de :

21 476.00 € HT

TOTAL : 21 476.00 € HT

Le Conseil Municipal :

Approuve la nécessité de demander l'aide pour la réfection du revêtement de la cour de l'école.

De solliciter auprès de Monsieur le Président de GRAND ORB programme Patrimoine et environnement pour une aide financière au taux le plus élevé possible.

Donne autorisation à Monsieur Le Maire de signer les documents nécessaires au dossier.

2. Délibération de dépôt d'archives communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'inspection des archives de la Commune du 8 juillet dernier, il y a lieu dans un souci de conservation des documents de faire un dépôt d'archives aux archives Départementales.

Le Code du Patrimoine (article L 212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 61) prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide, dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux Archives départementales de l'Hérault des archives suivantes de la commune :

- Registre d'état civil de plus de 120 ans (registres d'état civil, tables décennales)
- Archives antérieures à 1925 à l'exception des documents cadastraux
- Archives anciennes (antérieures à 1790)
- Autres archives anciennes
- Registres de délibérations communales
- Autres archives antérieures à 1925 à l'exception des documents cadastraux

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt des archives communales aux Archives départementales de l'Hérault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire
Monsieur COSTE Bernard

The image shows the official seal of the Municipality of Camplong, Hérault, which is a circular emblem containing a castle and the text 'MAIRIE DE CAMPLONG (Hérault)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Coste'.

Le Secrétaire de séance
Monsieur CORNET Jean-Pierre

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Pierre Cornet', written over a faint, illegible background.